



WO/GA/51/17  
ORIGINAL : ANGLAIS  
DATE : 24 SEPTEMBRE 2019

## **Assemblée générale de l'OMPI**

**Cinquante et unième session (24<sup>e</sup> session ordinaire)  
Genève, 30 septembre – 9 octobre 2019**

### **PROPOSITION DU GROUPE DES PAYS D'ASIE ET DU PACIFIQUE RELATIVE À LA COMPOSITION DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET**

*présentée par le groupe des pays d'Asie et du Pacifique*

Dans une communication reçue par le Secrétariat le 19 septembre 2019, la délégation de Singapour, au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a soumis la proposition ci-jointe au titre du point 10 de l'ordre du jour, intitulé "Composition du Comité du programme et budget".

[L'annexe suit]

## Communication du groupe des pays d'Asie et du Pacifique

### Point 10 de l'ordre du jour – Composition du Comité du programme et budget (PBC)

1. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique a pris note de l'explication fournie par le conseiller juridique lors d'une consultation avec le groupe selon laquelle il n'existait pas de règlement régissant la composition globale du PBC ou l'élection de ses membres et que, bien que le nombre de membres du PBC soit passé de 33 à 53 au fil du temps, il n'existait pas de base juridique pour déterminer le nombre de sièges au comité, ni leur répartition entre les différents groupes régionaux. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique note également que la répartition actuelle n'est pas équitablement proportionnée ni représentative de la taille relative des différents groupes régionaux à l'OMPI.
2. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique invite par conséquent les groupes régionaux et les États membres à examiner les questions suivantes :
  - a) Le PBC devrait être ouvert à la participation pleine et entière de tous les membres de l'OMPI intéressés. Les décisions prises par le PBC – qui est un organe directeur essentiel de l'OMPI – intéressent directement tous les membres. Tous les membres qui souhaitent être impliqués devraient donc avoir la possibilité de contribuer pleinement, étant donné que ni les règles de procédure ni les principes directeurs existants de l'OMPI ne prévoient de base juridique pour la limitation actuelle du nombre de sièges au sein du PBC ni pour la répartition des sièges entre les groupes régionaux.
  - b) Toutefois, compte tenu du fait que les membres peuvent avoir besoin de davantage de temps pour examiner les questions ci-dessus, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique propose ce qui suit :
    - i) Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique rappelle les précédents établis lors de l'expansion du PBC en 2003 et 2007. Nous notons que, lorsque le PBC est passé de 41 à 53 membres en 2007, chaque groupe régional (à l'exception de la Chine) s'est vu attribuer deux sièges supplémentaires. En 2003, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique et le groupe des pays africains s'étaient vu attribuer un siège de plus que les autres groupes régionaux afin de tenir compte de la taille de ces deux groupes.
    - ii) Étant donné que 10 ans se sont écoulés depuis que la question de la répartition des groupes du sein du PBC a été soulevée pour la dernière fois, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique estime que le moment est venu d'élargir la composition du PBC en vue de tenir compte des réalités actuelles. Puisque certains groupes régionaux à l'OMPI ont vu leur nombre de membres augmenter, le nombre de sièges attribués à chaque groupe devrait aussi être ajusté en conséquence conformément au principe de représentation équitable, étant réaffirmé que chaque groupe régional devrait être représenté au PBC et au Comité de coordination.
    - iii) La répartition des sièges au sein du PBC à compter de l'exercice biennal 2020-2021 devrait refléter fidèlement la composition de l'OMPI et la taille relative des groupes régionaux à l'OMPI, de façon à remédier au déséquilibre qui caractérise la répartition actuelle.

Répartition des sièges au sein du PBC entre les groupes régionaux pour l'exercice biennal 2018-2019<sup>1</sup>

S/No	Objet	Groupe B	Groupe des pays africains	Groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale	Groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes	Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes	Groupe des pays d'Asie et du Pacifique	Chine	Total
1.	Nombre total de membres au sein du groupe	32	53	10	18	33	45	1	192
2.	Sièges actuellement attribués au sein du PBC	12	10	5	7	9	9	1	53
3.	Pourcentage des membres du groupe représentés au sein du PBC <sup>2</sup>	37,50%	18,87%	50,00%	38,89%	27,27%	20,00%	n.d.	-
4.	Pourcentage du groupe dans la composition de l'OMPI <sup>3</sup>	16,67%	27,60%	5,21%	9,38%	17,19%	23,44%	n.d.	100%
5.	Pourcentage du groupe dans la composition du PBC <sup>4</sup>	22,64%	18,87%	9,43%	13,21%	16,98%	16,98%	n.d.	100%
6.	Nombre de sièges au sein du PBC selon la part du groupe dans la composition de l'OMPI, sur la base de 53 sièges au PBC <sup>5</sup>	8,83	14,63	2,76	4,97	9,11	12,42	n.d.	53
7.	<b>Différentiel (entre la ligne 6 et la ligne 2)<sup>6</sup></b>	<b><u>-3,17</u></b>	<b><u>4,63</u></b>	<b><u>-2,24</u></b>	<b><u>-2,03</u></b>	<b><u>0,11</u></b>	<b><u>3,42</u></b>	n.d.	-

[Fin de l'annexe et du document]

<sup>1</sup> La présente annexe se fonde sur le tableau contenu dans le document WO/GA/50/14 daté du 21 septembre 2018 et a été actualisée par souci de clarté.

<sup>2</sup> Fondé sur : (nombre de sièges au PBC actuellement attribués au groupe régional)/(nombre total de membres au sein du groupe régional) x 100%

<sup>3</sup> Fondé sur : (nombre de membres au sein du groupe régional)/(nombre total de membres de l'OMPI) x 100%

<sup>4</sup> Fondé sur : (nombre de sièges au PBC actuellement attribués au groupe régional)/(nombre total de sièges au PBC) x 100%

<sup>5</sup> Fondé sur : (pourcentage du groupe dans la composition de l'OMPI) x (nombre total de sièges au PBC)

<sup>6</sup> Fondé sur : (nombre de sièges au PBC selon la part du groupe dans la composition de l'OMPI, sur la base de 53 sièges) – (répartition actuelle des sièges au sein du PBC). Un nombre négatif signifie qu'un groupe régional est surreprésenté à hauteur de ce nombre de sièges au sein du PBC.